

Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé-Saint-Maur-des-Fossés-Saint-Maurice-Villiers-sur-Marne-Vincennes-

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL Paris Est Marne & Bois **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 8 JUILLET 2024** SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2024-118

OBJET : Désignation du représentant de Paris Est Marne au sein de la commission d'élaboration du Plan de Sauvegarde de la copropriété Boileau à Champigny-sur-Marne

Membres en exercice	90
Présents titulaires	60
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	22
Absents	8

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents:

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Marie-Laurence BEYOT, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés:

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Charles ASLANGUL représenté par Christel ROYER, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Jean-Luc CADEDDU représenté par Bruno BARNOYER, Adrien CAILLEREZ représenté par Jean-Marc BRETON, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Agnès CARPENTIER, Monique FACCHINI représentée par Dorine FUMEE, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Bernard GAUDIERE représenté par Philippe LHOSTE, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Olivier CAPITANIO, Brigitte GAUVAIN représentée par Céline MARTIN, Michel HERBILLON représenté par Mary France PARRAIN, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Anne KLOPP représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Annick VOISIN, Pierre PELLÉ représenté par Bénédicte MARETHEU, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Valérie BIGAGLI, Rodolphe CAMBRESY, Geneviève CARPE, Véronique CHEVILLARD, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Aurélia GIRARD, Nassim LACHELACHE.

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20240709-DC2024-118-DE Date de télétransmission : 09/07/2024 Date de réception préfecture : 09/07/2024

CONSEIL DU TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

OBJET: Désignation d'un représentant au sein de la commission d'élaboration du Plan de Sauvegarde de la copropriété Boileau à Champigny-sur-Marne

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT);

VU le code de la construction et de l'habitation (CCH) et notamment ses articles L.615-1 et suivants ;

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

VU le décret n°97-122 du 11 février 1997 relatif aux modalités d'application du plan de sauvegarde d'ensemble d'habitat privé institué par l'article 32 de la loi ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023/02476 du 7 juillet 2023 portant création de la commission d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété Boileau à Champigny-sur-Marne ;

CONSIDERANT les conclusions de l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2020 et 2021, et du comité de pilotage du NPNRU de janvier 2023 soulignant la nécessité d'engager une intervention publique ambitieuse sur cet ensemble immobilier;

CONSIDERANT la création d'une commission chargée d'élaborer un plan de sauvegarde sur la copropriété Boileau sise 8-16 rue Boileau à Champigny-sur-Marne, totalisant 190 logements sur 4 immeubles;

CONSIDERANT que l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois est membre de cette commission d'élaboration et qu'il convient de désigner un représentant du Territoire pour siéger au sein de cette commission;

VU l'avis de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 28 juin 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1:

DESIGNE un représentant de l'établissement public Paris Est Marne & Bois pour siéger au sein de la commission d'élaboration pour le plan de sauvegarde de la copropriété Boileau à Champigny-sur-

Monsieur Michel DUVAUDIER

AUTORISE le Président du conseil de territoire de l'établissement public Paris Est Marne & Bois à prendre tous actes nécessaires à la bonne exécution de la présente

ARTICLE 3:

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président

Olivier CAPITANIO

09 JUIL 2024

La présente délibération publiée le est exécutoire à la date du

en application des articles L.5211-1 et

L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20240709-DC2024-118-DE Date de télétransmission : 09/07/2024 Date de réception préfecture : 09/07/2024